

Témoignage

Perdre brutalement son emploi est un évènement marquant, qui laisse des cicatrices. Mais que ces cicatrices balafrent le bonheur immense qui va de pair avec la maternité n'est aujourd'hui plus permis. C'est d'ailleurs illégal. Le Dr Sabrina Gujadhur témoigne.



« En tant que Chirurgien-Dentiste avec un contrat de collaboration libérale, j'ai « tenu au maximum » malgré une grossesse pathologique – selon les recommandations de mon titulaire – pour ne pas « trop tirer sur la corde » (entendez par là : prendre un congé maternité le plus court possible). Ce dernier m'a affirmé avant mon départ que je retrouverai ma place, celle-ci n'étant nullement menacée, idée qui ne m'avait même pas traversé l'esprit puisque nous avions des projets

Trois jours après ma reprise, mon titulaire rompt notre contrat de collaboration. Je suis sous le choc. Abasourdie. Je n'y crois pas. Cet heureux évènement qui est venu au monde quelques mois auparavant, est voilé, entaché par cette nouvelle aussi brutale que soudaine.

Mon entourage me dit que « ce n'est pas normal » et que j'ai des recours. Je ne suis pourtant pas en état de me battre. Je réponds que « non, dans le libéral, c'est comme ça. » Je me fais une raison : c'était le délai de préavis de rupture signé dans notre contrat de collaboration, qu'il a respecté. Je me sens seule, isolée, ne sachant vers qui me tourner.

Même lorsque j'ai appelé le conseil de l'ordre pour confirmer ma cessation d'activité, les explications du contexte n'ont pas fait écho.

Je n'ai à ce moment, plus envie d'y penser et espère tourner la page avec le temps. Qu'y a-t-il à faire de toute façon ? Mais le temps n'y fait rien et cette injustice est toujours là. Pire, la naissance de mon premier enfant est à présent associée à un épisode difficile de ma vie, comme s'il en était l'auteur. Les mois passent, je retrouve un travail mais je me sens fragile, j'ai perdu confiance en moi. Je peine à me reconstruire. Je n'ai pas la force de rouvrir cette blessure – toujours ouverte d'ailleurs – même si on me dit « qu'il y a quelque chose à faire même en libéral ».

Une amie juriste me trouve les textes de loi, mais je n'ai pas la force d'y donner suite. Je me résigne : c'est du passé, maintenant je veux avancer et non plus regarder en arrière. L'avenir me tend alors les bras avec une deuxième grossesse. Cet enfant me donne de la force. C'est à ce moment que j'ai pu prendre du recul pour « voir ce qu'il y avait à faire ». J'ai eu, à cet instant, la chance d'être en contact, de manière fortuite, avec un membre du Syndicat des Femmes Chirugiens-Dentistes -dont je ne faisais pas encore partie- qui m'a ensuite conseillée, soutenue, et accompagnée, tout comme mon amie juriste, dont les textes de loi ont pu soutenir notre démarche. Il est en effet très facile de « ne pas oser », et difficile de savoir quel recours l'on peut avoir, et surtout vers qui se tourner

Le SFCD ne s'est pas contenté de prêter une oreille compatissante à mon histoire, il m'a soutenu et m'a donné les recours possibles en m'épaulant, me rassurant et en donnant un poids juridique à mon dossier. J'ai ainsi pu être orientée vers la juriste du Syndicat des Femmes Chirugiens-Dentistes qui a pris en charge mon affaire. Ces interlocutrices efficaces et dynamiques m'ont donné les moyens de me battre et de défendre mes droits.

J'ai voulu porter plainte grâce, et pour mon futur enfant. Pour qu'il arrive dans un environnement serein et qu'il ne soit en aucun cas la cause d'une perte d'emploi, et la victime de sentiments contraires.

Je l'ai fait aussi pour moi, pour que jamais plus cela ne m'arrive.



Et je l'ai aussi fait pour toutes celles qui n'ont pas encore la force de le faire. Pour que plus personne n'ait à subir cette terrible épreuve dans ce moment de vulnérabilité. J'ai pu porter plainte grâce au SFCD. Cela m'a permis de réparer l'injustice dont j'avais été victime. C'est grâce à ce recours et grâce au soutien du SFCD que j'ai pu sereinement tourner la page, et clore ce chapitre jusque-là inachevé. J'ai eu gain de cause. Maintenant, quand j'évoque cet épisode, je ne baisse plus la tête. Je me redresse fièrement et je réponds :

« c'était illégal, et j'ai obtenu justice ».

Dr Sabrina Gujadhur

(Article paru dans IFCD 47 de l'été 2019)

